

TVET Country Profile

MAROC



Mai 2020

Compilé en collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique du Maroc

Table des matières

Statistiques	4
1. Systèmes d'EFTP	7
2. Stratégies de l'EFTP et documents politiques clés	10
3. Gouvernance et financement	10
4. Enseignants et formateurs de l'EFTP	12
5. Système de certification et assurance qualité	13
6. Réformes en cours et débat politique	13
7. Références bibliographiques et informations complémentaires	15

Glossaire TVETipedia

Pour mieux clarifier et cerner les termes rencontrés ici, prière de consulter le glossaire en ligne TVETipedia de l'UNESCO-UNEVOC, qui fournit des définitions et des informations de référence provenant de diverses sources fiables sur des termes couramment utilisés dans le domaine de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels. Trouvez davantage d'informations ici: www.unevoc.unesco.org/l/68.

Remerciements

Ce rapport a été compilé avec le soutien du Département de la Formation Professionnelle du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique du Maroc, qui est un Centre UNEVOC. Un autre Centre UNEVOC du Maroc est l'École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique de l'Université Mohammed V Souissi.

Profils nationaux d'EFTP de l'UNESCO-UNEVOC

Pour obtenir des informations similaires sur d'autres pays, consultez la base de données de l'UNESCO-UNEVOC sur l'EFTP dans le monde à www.unevoc.unesco.org/l/589.

Statistiques¹

Informations générales

Catégorie	Indicateur	Statistiques
Données démographiques	Population totale	35,587,000 (2019)
	Croissance de la population ²	1.3% (2018)
	Âge médian de la population ³	27.9
	Population âgée de 15 à 24 ans (en milliers)	5,946 (2017)
Données socio-économiques	Croissance du PIB (% annuel) ²	4.1% (2017)
	PIB par habitant (\$ US courants)	3,222 (2018)
	Taux de chômage (%) ⁴	9.3% (2016)
	Taux d'alphabétisation des jeunes, population de 15 à 24 ans, sexes confondus (%)	91.2% (2012)

Participation à l'éducation par niveau d'étude et orientation du programme (2018)

Catégorie		Taux brut de scolarisation (%)		Pourcentage d'étudiantes (%)	
Enseignement primaire (CITE 1)		116.1%		47.5%	
Enseignement secondaire, tous les programmes	80.2 %	97.5%	80.2 %	46,0% (2017)	45,0%
	Deuxième cycle du secondaire (CITE 3)		62,2%		47,5%
Enseignement supérieur, tous les programmes (CITE 5-8)		36 %		48.6%	
Catégorie		Pourcentage d'étudiants inscrits dans l'enseignement professionnel, sexes confondus (%)		Pourcentage d'étudiantes de l'enseignement professionnel (%)	
Enseignement secondaire, tous les programmes	Premier cycle du secondaire (CITE 2)	8.0%	3.9%	34.3%	26.6%
	Deuxième cycle du secondaire (CITE 3)		14.6%		37.4%
Indicateur		Sexes confondus (%)		Pourcentage d'étudiantes (%)	
Pourcentage d'étudiants de l'enseignement supérieur inscrits à l'enseignement de cycle court (CITE 5)		17.6%		43.7%	

Financement de l'éducation

Catégorie	Indicateur	Statistiques
Dépenses	Dépenses pour l'éducation en % du total des dépenses des administrations publiques (%) ²	17,3% (2009)

	Dépenses pour l'éducation, sauf enseignement supérieur, en % du total des dépenses pour l'éducation ⁶	n.a.
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------

Indicateurs thématiques des ODD en relation avec l'EFTP et les compétences⁵

Catégorie	Indicateur	Statistiques
Indicateurs thématiques des ODD sélectionnés	Taux de participation aux programmes d'enseignement technique et professionnel (15-24 ans) (%)	3,3%

Autres statistiques utiles en relation avec l'EFTP et le développement des compétences

Indicateur	Statistiques
Taux d'emploi, 15-24 ans, estimation nationale (%) femmes hommes	13,9% (2013) 37,8% (2013)
Pourcentage de jeunes sans emploi ne suivant ni études ni formation (NEET) (%)	28,8% (2015)

Département	Niveau de formation					Nombre d'élèves	Nombre d'établissements
	CAP	S	Q	T	TS		
OFPPT		35418	64751	87621	114793	302583	362
Agriculture	2367	1076	2407	1037	1559	8446	49
Tourisme		816	906	2017	536	4275	15
Pêches maritimes		691	821	320		1832	13
Artisanat	1147	6412	2594	323		10476	57
Jeunesse et sports		846	2941			3787	88
Intérieur				48		48	1
Énergie et mines				45	192	237	2
Urbanisme					89	89	2
Équipement					463	463	4
Chambres professionnelles			142	63	37	242	3
Gestion déléguée			25	41	736	802	6
Entraide nationale	128	3382	2000			5510	60
AREF			374	863		1237	15
Privé		17283	9781	20071	29286	76421	1271
Associations	348	3871	766	131		5116	35
CFA-IE	6435	883	4125			11443	59

Total	10425	70678	91633	112580	147691	433007	2042
--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	---------------	---------------	-------------

¹ Sauf indication contraire, toutes les statistiques ont été recueillies auprès de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). <http://uis.unesco.org/fr>

² Banque mondiale. Indicateurs du développement dans le monde. <https://donnees.banquemondiale.org/>

³ DAES de l'ONU. Perspectives de la population mondiale. <https://population.un.org/wpp/Download/Standard/Population/>

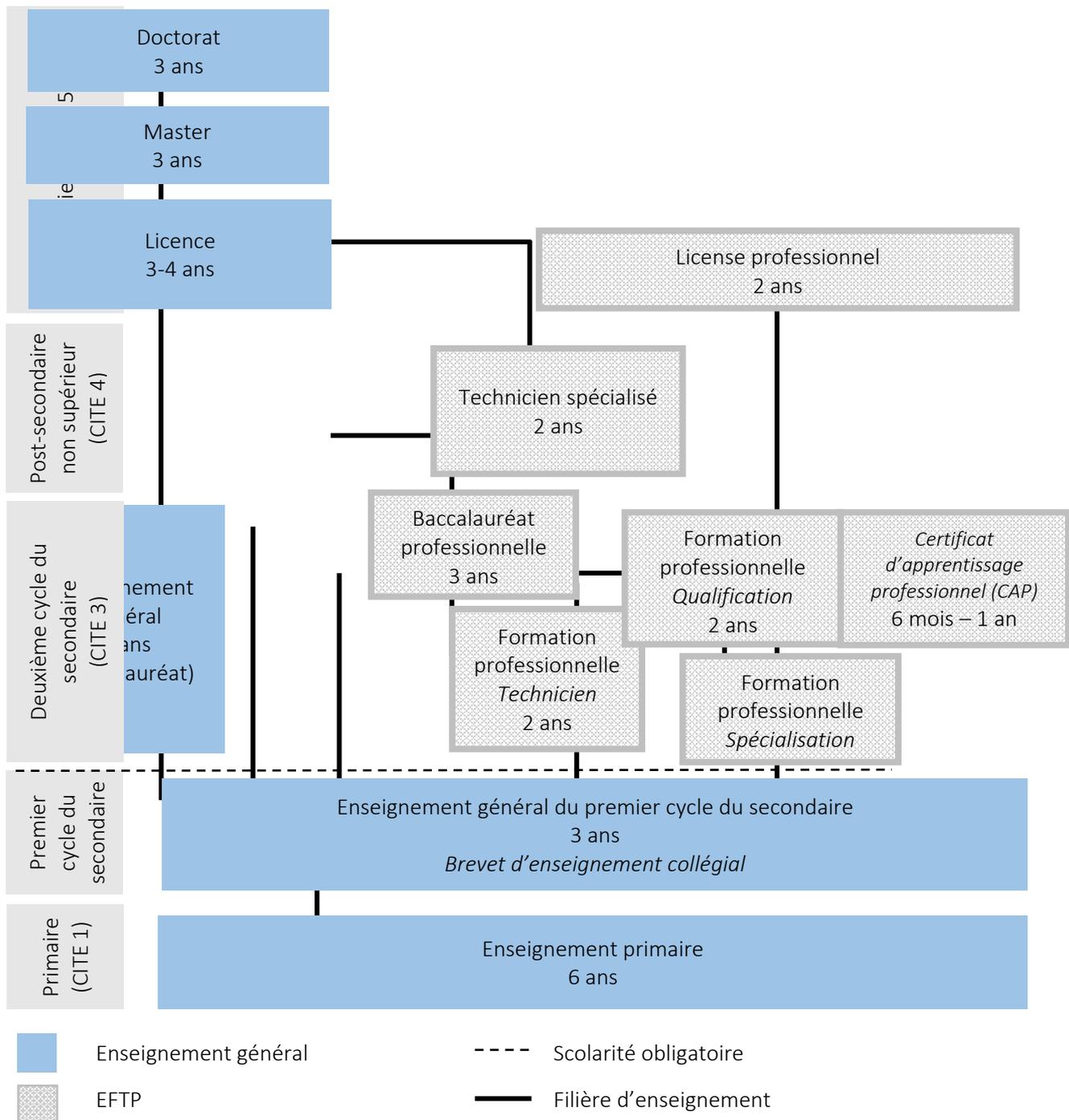
⁴ Organisation internationale du travail. ILOSTAT - Base de données de l'OIT sur les statistiques du travail. <https://ilostat.ilo.org/fr/>

⁵ OIT. 2017. Les jeunes et l'emploi en Afrique du Nord - rapport de synthèse. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/--ro-abidjan/documents/meetingdocument/wcms_577310.pdf

⁶ Autres indicateurs thématiques de l'Objectif de développement durable 4 à <http://sdg4monitoring.uis.unesco.org/>

1. Systèmes d'EFTP

L'EFTP dans le système éducatif marocain¹



¹ Compilé par le Centre international UNESCO-UNEVOC.

Systeme formel d'EFTP

Certificat d'apprentissage professionnel (CAP) , proposé au niveau du premier cycle du secondaire (CITE 2).	
Durée:	6 mois à 1 an
Conditions d'accès:	Minimum de compétences en lecture, écriture et calcul; âge d'admission: entre 15 et 30 ans
Lieu de formation:	Établissements d'enseignement secondaire publics et privés accrédités par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
Les principaux domaines de formation professionnelle sont les suivants: agriculture, pêche, artisanat, jeunesse et sports, tourisme et hôtellerie.	

Formation professionnelle de niveau Spécialisation , proposée au niveau de l'enseignement secondaire (CITE).	
Durée:	1 à 2 ans, selon les cours et les compétences requises
Conditions d'accès:	Avoir accompli au moins la 6ème année du primaire; âge d'admission: entre 15 et 30 ans
Lieu de formation:	Établissements d'enseignement publics et privés accrédités par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
Les élèves peuvent choisir l'une des spécialisations proposées, parmi lesquelles l'agriculture, le tourisme, les pêches maritimes, l'artisanat ou la formation sportive. L'apprentissage est régi par un contrat conclu entre le chef d'entreprise d'accueil et l'apprenti ou son tuteur légal et agréé par un centre de formation par apprentissage (CFA). Ce contrat définit les droits et obligations des deux parties.	

Formation professionnelle de niveau Qualification , proposée au niveau du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3).	
Durée:	2 ans
Conditions d'accès:	3ème année de l'enseignement secondaire collégial, âge d'admission: entre 15 et 30 ans. Un diplôme de Spécialisation professionnelle est également requis à titre de passerelle interne.
Lieu de formation:	École secondaire
Des qualifications sont proposées dans les domaines suivants: agriculture, artisanat de production, bâtiment et travaux publics, industries mécanique, métallurgique, électrique et électronique, industrie de transformation. La formation est sanctionnée par l'obtention d'un Certificat de qualification professionnelle (CQP).	

Formation professionnelle de niveau Technicien , proposée au niveau post-secondaire (CITE 4).	
Durée:	2 ans
Conditions d'accès:	2ème année de l'enseignement secondaire, âge d'admission: entre 16 et 30 ans.
Lieu de formation:	Collèges Professionnels.
La formation est sanctionnée par l'obtention d'un Diplôme de technicien (DT).	

Formation professionnelle de niveau Technicien spécialisé , proposée au niveau Post-secondaire non supérieur (CITE 4).	
Durée:	2 ans
Conditions d'accès:	Baccalauréat, âge d'admission: entre 16 et 30 ans
Lieu de formation:	Établissements de formation professionnelle publics et privés
Formations en tourisme, agriculture, pêche, énergie et mines dispensées sous les auspices de l'OFPPT ¹ (Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail)	
La formation est sanctionnée par l'obtention d'un Diplôme de technicien spécialisé (DTS).	

Baccalauréat professionnel , proposé au niveau Supérieur (CITE 5).	
Durée:	2 ans
Conditions d'accès:	- Âge maximum autorisé: 19 ans - Diplôme de Qualification professionnelle ou équivalent
Lieu de formation:	Établissements d'enseignement professionnel
Formations en tourisme, agriculture, pêche, gestion dispensées sous les auspices de l'OFPPT (Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail) La formation est sanctionnée par l'obtention d'un Licence professionnelle (LP).	

¹ L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail est un organisme public marocain qui propose des formations courtes et pratiques permettant aux jeunes de mieux s'intégrer dans le marché du travail.

2. Stratégies de l'EFTP et documents politiques clés

Les documents clés suivants fournissent des orientations pour le développement de l'EFTP au Maroc:

Titre du document:	Vision stratégique de la réforme 2015-2030
Prise d'effet	2015
Lien Internet	www.csefrs.ma/publications/vision-strategique-de-la-reforme/
Points et objectif clés:	
<p>En 2015, le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique (CSEFRS) a recommandé la mise en œuvre d'un ensemble de mesures visant à améliorer les systèmes d'enseignement et de formation. Cette vision stratégique a pour finalité la mise en place d'un système éducatif dont les principaux fondements sont:</p> <ul style="list-style-type: none">• l'équité et l'égalité des chances;• la qualité pour tous;• la promotion de l'individu et de la société.	

Titre du document:	Stratégie Nationale de la Formation Professionnelle 2021
Prise d'effet	2016
Lien Internet	www.dfp.gov.ma
Points et objectif clés:	
<p>En mai 2016, le Ministère a adopté une "Stratégie Nationale de la Formation Professionnelle à l'horizon 2021" dont la mise en œuvre a été amorcée par la signature de contrats-programmes avec les différents opérateurs de la formation professionnelle. La Stratégie Nationale de la Formation Professionnelle 2021 (SNFP 2021) fait partie intégrante des 23 mesures prioritaires de la vision stratégique de la réforme 2015-2030 du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique (CSEFRS) et vise à assurer et garantir la formation partout, pour tous et tout au long de la vie.</p>	

3. Gouvernance et financement

Gouvernance

Au Maroc, la responsabilité de la conception de la politique de l'EFTP est assumée par le **Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique** – et le **Secrétariat d'État chargé de la Formation Professionnelle**. La formation professionnelle est marquée par une diversité des intervenants, sous la tutelle du département ministériel en charge de la formation professionnelle. Cette diversité constitue en soi une richesse dans la mesure où elle a permis le développement d'une offre de formation variée et la mise en place de différents mécanismes de coordination.

Les principaux acteurs peuvent être répartis en trois catégories principales:

- le **Département de la Formation Professionnelle**, entité ministérielle chargée de la coordination des politiques générales en matière de formation professionnelle, est investi d'une mission de planification, d'orientation et d'évaluation des stratégies mises en œuvre pour la promotion du système. Ce Département est relayé au niveau régional par des services extérieurs;
- les acteurs de la formation auxquels incombe la mission institutionnelle de mise en œuvre des politiques et des actions en matière de formation professionnelle: ce sont les acteurs publics composés des opérateurs publics que sont l'**Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail** et les **départements formateurs** (Agriculture et Pêches Maritimes, Artisanat, Tourisme, Santé...), en plus du secteur privé de la formation professionnelle;
- les partenaires stratégiques dont l'implication favorise le développement de ce secteur et son ancrage dans son environnement socio-économique (certains d'entre eux dispensent des formations). Il s'agit, d'une part, des organisations, des branches et des corporations professionnelles et de l'autre, des associations et acteurs de la société civile.

Outre ces acteurs, d'autres organisations nationales, régionales et locales contribuent à la gestion des systèmes formel et non formel d'EFTP.

Financement

C'est le **Ministère de l'Économie et des Finances** qui assume la responsabilité du financement de l'EFTP formel et non formel, recourant à cet effet aux principales sources suivantes: budget public, contributions privées, assistance au développement.

Le budget alloué au secteur de la formation professionnelle est estimé à environ 0,5% du PIB. Il est caractérisé par sa grande complexité eu égard à la multitude d'intervenants dans ce secteur et à la diversité des sources de financement, auxquelles s'ajoute la difficulté liée à l'identification de l'affectation effective de ces ressources en l'absence d'un cadre comptable spécifique à la formation professionnelle.

Toutefois, on peut estimer que le financement de la formation professionnelle émane des principales sources que sont:

- le budget alloué par l'État;
- les produits de la taxe de la formation professionnelle (TFP);
- l'apport de la coopération internationale;
- la contribution des ménages.

En 2016, les budgets alloués par l'État se répartissaient comme suit:

Budget alloué au secteur de la formation professionnelle	Budget (millions) 2016	%
Département de la Formation Professionnelle	308	10%
Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail	2.493	78%
Autres Départements ministériels	384	12%

Total	3.185	100%
-------	-------	------

Les produits de la taxe de la formation professionnelle, qui représente 1,6% de la masse salariale, sont affectés comme suit:

- 70% au financement du fonctionnement de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT);
- 30% au financement des mécanismes mis en place par les autorités publiques pour le développement de la formation en entreprise - Contrats Spéciaux de Formation (CSF) et Groupements Interprofessionnels d'Aide au Conseil (GIAC).

4. Enseignants et formateurs de l'EFTP

Les ressources humaines sont au cœur du dispositif de formation, en particulier les formateurs investis de la mission de traduire les objectifs de formation en savoirs, compétences et attitudes nécessaires à la qualification des stagiaires et à leur insertion en milieu professionnel. Le dispositif de formation professionnelle compte aujourd'hui 19.500 formateurs, dont 9.000 dans les établissements publics de formation professionnelle.

Le taux d'encadrement moyen est de 38 stagiaires par formateur permanent, avec une moyenne de 41 pour les établissements de formation professionnelle relevant des départements ministériels, 52 stagiaires par formateur permanent pour les établissements publics relevant de l'OFPPT et 19 pour les établissements privés.

Ces effectifs englobent aussi bien les formateurs permanents que les formateurs vacataires, qui représentent 46% des effectifs dans le secteur privé et 42% pour l'OFPPT au titre de l'année 2017-2018. Pour les départements ministériels, le taux de vacataires reste très variable d'un département à l'autre avec 100% pour le département de l'équipement et aucun vacataire au niveau du département du tourisme.

En ce qui concerne la formation des formateurs, la qualification et la mise à niveau pédagogique et professionnelle des formateurs sont au cœur de la question de la qualité des formations dispensées. Mis à part les efforts de formation des formateurs réalisés par certains opérateurs, les formateurs sont recrutés sans formation préalable les qualifiant à l'exercice du métier et sont souvent des lauréats fraîchement diplômés. L'expérience professionnelle des formateurs est indispensable à l'exercice de ce métier même si les EFP ont recours à des vacataires. Le perfectionnement des formateurs et la certification de leurs compétences restent très limités. Le système présente actuellement des inégalités entre établissements publics et privés de formation professionnelle en ce qui concerne les procédures de recrutement des enseignants/formateurs. Recrutés sur concours, les premiers n'ont pas à justifier d'une expérience professionnelle comme les derniers, qui bénéficient en outre d'une formation pédagogique. Les formateurs en entreprise, qui interviennent dans le cadre des formations en alternance et des apprentissages, doivent justifier de compétences pédagogiques et d'une expérience professionnelle suffisante. Quant aux enseignants/formateurs relevant de l'OFPPT, leur statut diffère selon qu'ils sont ou non déjà des agents de l'Office.

5. Système de certification et assurance qualité

Cadre national de certification (CNC)

Alors que le Cadre national de certification est en voie d'élaboration au Maroc, il existe un système d'accréditation autorisant les établissements privés d'EFP à organiser des examens et délivrer des diplômes. Les établissements accrédités sont tenus d'appliquer la méthodologie d'évaluation des stagiaires basée, pour la partie pratique, sur des examens supervisés par des jurys auxquels la participation de professionnels est obligatoire et sur les contrôles continus et l'évaluation finale.

L'accréditation des établissements privés d'EFP et son suivi et son évaluation sont organisés annuellement par le **Département de la Formation Professionnelle** sous la supervision des **Commissions Nationales Sectorielles de la Formation Professionnelle Privée** (CNSFPP) instituées à cet effet. Le mécanisme est structuré de la façon suivante:

L'accréditation des établissements privés d'EFP consiste à autoriser ces établissements à organiser des examens pour les stagiaires qui y ont accompli leur formation et à délivrer des diplômes reconnus par l'État.

Peuvent bénéficier de l'accréditation les établissements privés d'EFP qui:

- sont dans une situation régulière eu égard aux obligations réglementaires et administratives;
- ont obtenu la qualification de l'ensemble des filières de formation dispensées;
- se conforment aux règles d'organisation et de gestion des examens fixées par l'Administration.

Assurance qualité

Il n'y a pas de véritable politique nationale d'assurance qualité dans le secteur de la formation professionnelle au Maroc. Néanmoins, le Secrétariat d'État Chargé de la Formation Professionnelle (SEFP) assume la responsabilité du développement, de la mise à jour et de la qualité du curriculum d'EFTP.

Pour être accrédités, les établissements publics de formation professionnelle doivent avoir des ordonnances de création spécifiant les niveaux de formation, les secteurs, les programmes, les périodes de formation. Les établissements privés doivent avoir une autorisation d'ouverture et présenter alors une demande de qualification des secteurs et d'accréditation de l'établissement.

6. Réformes en cours et débat politique

Un projet de loi-cadre relative au système de l'éducation et de la formation est en cours de discussion au niveau de la Chambre des Représentants. Cette loi viendra à l'appui de l'ample et ambitieuse réforme visée par la vision 2015-2030 et est en cohérence avec les enjeux

auxquels le Maroc se trouve confronté dans le développement de son système d'éducation et de formation.

Enjeux

Selon la Stratégie nationale de la formation professionnelle 2021, les enjeux auxquels le système d'EFTP du Maroc se trouve confronté sont les suivants:

Inclusion

Une plus forte ouverture du système aux différentes catégories de population permettra de toucher, outre les bénéficiaires actuels, de nouvelles populations.

Une attention particulière est accordée aux populations issues du milieu rural, aux quartiers/communes pauvres ou aux familles à revenu limité.

L'accès aux établissements publics de formation professionnelle devrait être accordé en priorité aux jeunes issus de ces milieux.

Offre de formation guidée par la demande (adéquation entre formation et emploi)

Cet aspect constitue l'une des principales préoccupations des décideurs et des parties prenantes de la formation professionnelle, eu égard à son importance pour la construction de l'offre de formation sur le plan tant quantitatif que qualitatif. Le développement qualitatif et quantitatif de l'offre de formation professionnelle requiert la connaissance de l'évolution des demandes économiques et sociales. Or, et comme l'a démontré le diagnostic du système national de formation professionnelle, des écarts quantitatifs importants entre l'offre de formation et les besoins de plusieurs secteurs économiques persistent, malgré la mise en place de plusieurs outils d'identification et de définition des besoins.

Amélioration continue de la qualité

Sur le plan quantitatif, la formation professionnelle a accompli des avancées importantes, en particulier grâce aux efforts d'investissement accomplis pendant ces 15 dernières années. Toutefois, sur le plan qualitatif, des contraintes subsistent et font que les qualifications des lauréats soulèvent encore des critiques de la part des employeurs, et qu'un nombre important de jeunes quitte le dispositif de formation professionnelle sans diplôme ni qualification.

Gouvernance

La diversité des acteurs au niveau du pilotage de la formation professionnelle et au niveau de l'exécution de la politique publique, la complexité du modèle de financement et la dispersion des centres de décision d'affectation des ressources ont rendu les tâches de planification, de coordination et de suivi de l'exécution difficiles et souvent inefficaces.

Les rôles et les responsabilités qui ne sont pas clairement définis constituent de leur côté une source importante de difficultés et d'inefficacité de la gouvernance du système, se

soldant par une faible coordination entre les acteurs existants et l'absence de régulation de l'offre de formation.

Valorisation du système de formation professionnelle

L'attractivité de la formation professionnelle reste déficitaire par rapport aux populations concernées qui, pour une large partie, la perçoivent comme un parcours réservé aux élèves en situation d'échec scolaire et non comme un choix en vue de la réussite personnelle.

Les principales insuffisances qui subsistent quant à l'attractivité du système se situent en particulier au niveau de sa faible capacité à démontrer les possibilités qu'il offre en matière d'inclusion sociale et de réussite professionnelle.

7. Références bibliographiques et informations complémentaires

ETF (2014), *Cartographie de la gouvernance de la formation professionnelle au Maroc*, GEMM Gouvernance pour l'employabilité en Méditerranée, consulté en ligne le 7 mars 2019, <<https://bit.ly/2VRWNE8>>

Secrétariat d'État Chargé de la Formation Professionnelle (2019), consulté le 1er mars 2019, <<http://www.dfp.gov.ma/formation-professionnelle-privee/accréditation-des-efpp.html#acte>>

Département de la Formation Professionnelle, (2009), *Guide d'implantation d'un programme de formation selon l'approche par compétences*, Projet REAPC, consulté le 1er mars 2019, <http://www.reapcmaroc.com/pages/pub/doc/guide_implant_2009.pdf>

Fondation européenne pour la formation (ETF) (non daté), *MAROC, Document stratégique pays 2017-2019*, consulté le 1er mars 2019, <<https://bit.ly/2ETqg9J>>

Bulletin d'information interne de l'OFPPT - N° 03 - Avril 2018, *Plan d'action 2018: L'OFPPT poursuit ses chantiers structurants*, consulté le 1er mars 2019,

Compilé par

**Centre international UNESCO-UNEVOC pour
l'enseignement et la formation techniques et
professionnels**

UN Campus
Platz der Vereinten Nationen 1
53113 Bonn
Allemagne

Contact

Tél: +49 228 815 0100
Téléfax: +49 228 815 0199
www.unevoc.unesco.org
unevoc.tvetprofiles@unesco.org



Cette publication est disponible en Open Access sous licence Attribution ShareAlike 3.0 IGO (CC BYSA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). L'utilisation du contenu de cette publication implique l'acceptation par l'utilisateur des conditions d'utilisation des Archives en libre accès de l'UNESCO (<https://fr.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr>).

Les rapports nationaux sont élaborés à partir de nombreuses sources nationales et internationales, et sont complétés et validés par les Centres UNEVOC ou d'autres autorités nationales d'EFTP. Ce rapport pourra faire l'objet de révisions si l'UNESCO-UNEVOC l'estime nécessaire pour assurer la cohérence et l'exactitude des informations qu'il contient.

Les désignations employées dans ce rapport et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© UNESCO 2020
Tous droits réservés

